

**CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON
DANS LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE CARGHJESE**

ENTRE :

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

ET :

La Commune de Carghjese, représentée par M....., Maire de la commune,

VU la délibération n° 22/ AC de l'Assemblée de Corse du novembre 2022 approuvant le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex. Route départementale 81 dans la traversée de Cargèse, ainsi que son financement,

VU la délibération de la Commune de Carghjese, en date du ,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Collectivité de Corse et de la commune de Cargèse au financement de l'opération **de réalisation de trottoir dans Carghjese en** application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

ARTICLE 2 : L'opération sous maîtrise d'ouvrage de la CDC est estimée à un montant total de **1 025 988, 50 € HT soit 1 128 587, 35 € TTC.**

Le plan de financement est le suivant :

- Collectivité de Corse : **899 122,25 € HT**
- Commune de Carghjese : **126 866,25 € HT**

La participation financière de la commune porte uniquement sur les prestations suivantes : bordures, trottoirs, réseaux, gardes corps, parapets. Sont exclus de la participation communale les prestations relatives à la chaussée (structure chaussée, terrassements).

ARTICLE 3 : La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Collectivité de Corse en ce qui concerne les prestations suivantes : **terrassement, chaussée, assainissement des eaux pluviales, réseaux divers, trottoirs.**

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la commune en ce qui concerne les éventuelles prestations suivantes : **aménagement paysagers, plantations.**

La maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'éclairage public n'est pas assurée par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 : En agglomération, les prestations d'entretien et de nettoyage de remplacement du mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale, de curage des ouvrages hydrauliques, des trottoirs sont assurées par la commune.

Les prestations d'entretien de la structure de chaussée sont assurées par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 5 : Les participations de la commune de Carghjese se feront sous forme de participation financière au profit de la Collectivité de Corse en ce qui concerne les travaux sous maîtrise de la CdC.

Sont exclus de ladite participation les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune (article 3)

ARTICLE 6 : La commune de Carghjese s'engage à inscrire en temps utile à son budget les sommes nécessaires au règlement des dépenses qui lui incombent. Dans l'hypothèse où l'opération devrait être réévaluée, un avenant à la présente convention fixerait les modalités de prise en charge des dépenses supplémentaires correspondantes.

ARTICLE 7 : L'échéance des paiements de la part communale est fixée conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, de la manière suivante :

- 50 % avant le lancement des travaux pour chaque tranche
- Le solde, réajusté suivant les travaux réellement exécutés, à la fin du chantier de chaque tranche.

Fait à Aiacciu, le
(en trois exemplaires)

**Le Maire de la
Commune de
Carghjese,**

**Le Président du Conseil
exécutif
de Corse,**

.....

Gilles SIMEONI

Aménagement trottoir Cargèse - RD81

RECAP				
	CDC	Commune		
Lot1 VRD	876 487,25 €	126 866,25 €	1 003 353,50	HT
Lot2 ENROBE	22 635,00 €		22 635,00	HT
TOTAL HT	899 122,25 €	126 866,25 €	1 025 988,50	HT
TVA 10%	89 912,23 €	12 686,63 €	102 598,85 €	
TOTAL TTC	989 034,48 €	139 552,88 €	1 128 587,35 €	

AMENAGEMENT CHEMINEMENT PIETON RD 81 CARGESE

Lot 1 : VRD

N°	DESIGNATION	U	PRIX U.	Q		
				QDCE	TOTAL H.T.	Qcommune
1.0	PRIX GENERAUX					
1,1	INSTALLATION ET REPLIEMENT DU CHANTIER	F	3000,00	1,00	3 000,00	1,00
1,2	SIGNALISATION TEMPORAIRE DU CHANTIER OU NON SIGNALISATION	F	3000,00	1,00	3 000,00	1,00
1,3	TRAVAUX D'IMPLANTATION	F	1500,00	1,00	1 500,00	1,00
1,4	DOSSIER DE RECOLEMENT	F	850,00	1,00	850,00	1,00
1,5	PLANS D'EXECUTION	F	1500,00	1,00	1 500,00	1,00
1,6	DETECTION, PIQUETAGE ET MARQUAGE RESEAUX	F	2500,00	1,00	2 500,00	1,00
	Ss TOTAL				12 350,00	
2.0	TRAVAUX PREPARATOIRE					
2,1	DEPOSE ET REPOSE DE CANDELANBRES	U	1000,00	6,00	6 000,00	6,00
2,2	DEMOLITION DE MUR DE SOUTÈNEMENT OU PARAPET	ML	75,00	65,00	4 875,00	65,00
2,3	NETTOYAGE DES ABORDS	F	3500,00	1,00	3 500,00	1,00
2,4	DEMOLITION MACONNERIES EXISTANTES (y/C évacuation)	F	10000,00	1,00	10 000,00	1,00
2,5	DEMOLITION CHAUSSEE EXISTANTES (Y/C évacuation)	M2	12,00	1010,00	12 120,00	1010,00
2,6	DEPOSE BORDURE EN PIERRE POUR REUTILISATION	ML	8,00	800,00	6 400,00	800,00
2,7	DEPOSE ET REPOSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION	F	2000,00	1,00	2 000,00	1,00
2,8	DEPOSE PANNEAUX PUBLICITAIRES	F	500,00	1,00	500,00	1,00
2,9	DEPOSE PORTAIL	U	350,00	1,00	350,00	1,00
2,10	DEPOSE DE MOBILIER URBAIN	F	2000,00	1,00	2 000,00	1,00
2,11	DEPOSE ET REPOSE DE BANC (Y/C RESTAURATION)	U	400,00	2,00	800,00	2,00
2,12	LIBERATION DES EMPRISES	F	2500,00	1,00	2 500,00	1,00
2,13	DEPOSE DE SOUCHE D'ARBRE	U	500,00	6,00	3 000,00	6,00
2,14	ELAGAGE DEVEGETALISATION ET ABATTAGE	F	2500,00	1,00	2 500,00	1,00
	Ss TOTAL				56 545,00	
3.0	TERRASSEMENT					
3,1	DEBLAIS EN TERRAIN DE TOUTE NATURE Y/C FOUILLE MUR ET FONDATION	M3	15,00	2500,00	37 500,00	2500,00
###	EVACUATION DES DEBLAIS A LA DECHARGE	M3	4,00	1635,00	6 540,00	1635,00
###	MISE EN REMBLAIS AVAL	M3	22,00	865,00	19 030,00	865,00
###	REGLAGE ET COMPACTAGE DE LA PLATEFORME	M2	1,50	3215,00	4 822,50	3215,00
	Ss TOTAL				67 892,50	
4.0	SOUTÈNEMENT					
4,1	PARAPET SUR SOUTÈNEMENT	ML	325,00	335,00	108 875,00	335,00
###	PARAPET AVEC FONDATION	ML	375,00	90,00	33 750,00	90,00
###	ELEVATION MUR DE SOUTÈNEMENT	M2	215,00	735,00	158 025,00	735,00
###	FONDATION MUR DE SOUTÈNEMENT	M3	350,00	201,00	70 350,00	201,00
###	PAREMENT MUR DE SOUTÈNEMENT	M2	185,00	785,00	145 225,00	785,00
###	REMBLAIS DRAINANT pour mur de soutènement avec Geotextile	M3	45,00	735,00	33 075,00	735,00
###	PVC 150 DRAINANT pour mur de soutènement	ML	10,00	505,00	5 050,00	505,00
###	DALETTE BETON	M2	50,00	49,00	2 450,00	49,00
###	BETON D'ASSISE	M3	180,00	22,50	4 050,00	22,50
	Ss TOTAL				560 850,00	
5.0	VOIRIE ET TROTTOIR					
5,1	GNT 0/20 SOUS CHAUSSEE EP 20CM	T	35,00	523,60	18 326,00	523,60
###	GNT 0/20 SOUS TROTTOIRS EP 10CM	T	35,00	382,80	13 398,00	382,80
###	GNT 0/20 SOUS ACCES BETON EP 20 CM	T	35,00	46,20	1 617,00	46,20
###	IMPREGNATION A L'EMULSION	M²	2,50	1190,00	2 975,00	1190,00
###	SCIAGE CHAUSSEE EXISTANTE	ML	2,00	1190,00	2 380,00	1190,00
###	REPOSE BORDURE EN PIERRE ISSU DE LA DEPOSE	ML	25,00	800,00	20 000,00	800,00
###	FOURNITURE ET POSE DE BORDURES T2 PIERRE	ML	80,00	435,00	34 800,00	435,00
###	PLUS VALUE POUR PASSAGE BATEAU SUR T2 PIERRE	ML	20,00	120,00	2 400,00	120,00
###	BORDURES P1 GRANITE	ML	55,00	417,00	22 935,00	417,00
5,10	TUF STABILISE SUR TROTTOIR	M2	15,00	1740,00	26 100,00	1740,00
5,11	ACCES BETON	M2	55,00	105,00	5 775,00	105,00
	Ss TOTAL				150 706,00	
6.0	ASSAINISSEMENT					
6,1	PROLONGEMENT OH BUSE BETON DN 800	ML	550,00	8,00	4 400,00	8,00
6,2	REGARD DE CONNECTION SUR OH EXISTANT	U	1000,00	2,00	2 000,00	2,00
6,3	TETE EXUTOIRE POUR BUSE 800	U	1200,00	2,00	2 400,00	2,00
6,4	FOSSES GALETTE BÉTON (L=0,50) désactivé	ML	45,00	100,00	4 500,00	100,00
6,5	DRAIN DN 150 PIED DE TALUS AVEC REMBLAIS DRAINANT +GEOTEXTILE	ML	35,00	80,00	2 800,00	80,00
	Ss TOTAL				16 100,00	
7.0	RESEAUX SEC					
7,1	TRANCHEE RESEAU SEC	ML	35,00	1300,00	45 500,00	1300,00

Co-financement				
% participation	TOTAL H.T.			
0,15	450,00			
0,15	450,00			
0,15	225,00			
0,15	127,50			
0,15	225,00			
0,15	375,00			
	1 852,50			
0,15	900,00			
0,15	731,25			
0,15	525,00			
	0,00			
	0,00			
0,15	960,00			
0,15	300,00			
0,15	75,00			
0,15	52,50			
0,15	300,00			
0,15	120,00			
0,15	375,00			
0,15	450,00			
0,15	375,00			
	5 163,75			
	0,00			
	0,00			
	0,00			
	0,00			
	0,00			
0,15	16 331,25			
0,15	5 062,50			
0,15	23 703,75			
0,15	10 552,50			
0,15	21 783,75			
0,15	4 961,25			
0,15	757,50			
	0,00			
0,15	607,50			
	83 760,00			
	0,00			
0,15	2 009,70			
0,15	242,55			
	0,00			
	0,00			
0,15	3 000,00			
0,15	5 220,00			
0,15	360,00			
0,15	3 440,25			
0,15	3 915,00			
0,15	866,25			
	19 053,75			
0,15	660,00			
0,15	300,00			
0,15	360,00			
	0,00			
	0,00			
	1 320,00			
0,15	6 825,00			

0,15	975,00		
0,15	487,50		
0,15	787,50		
0,15	585,00		
	9 660,00		
0,15	3 450,00		
	0,00		
0,15	2 156,25		
	0,00		
0,15	450,00		
	0,00		
	0,00		
	0,00		
	0,00		
	0,00		
	0,00		
	6 056,25		
	126 866,25		
	12 686,63		
	139 552,88		

**ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES
DEPARTEMENTALES ET TERRITORIALES EN AGGLOMERATION**

NATURE	QUI INTERVIENT ?	ET DANS QUEL CADRE ?
A) Chaussée		
1 Chaussée classique sans aménagement particulier	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 Chaussée architecturée (dallages, chaînette, produits spéciaux...)	Celui qui l'a construit	Si le constructeur n'est pas la CDC
B) Bandes de stationnement longitudinales	Commune	Sans conditions particulières
C) Sites et bandes cyclables		
1 Bandes cyclables	cf "chaussée"	cf "chaussée"
2 Pistes cyclables	cf "trottoir"	cf "trottoir"
3 Voies vertes	cf "trottoir"	cf "trottoir"
D) Ouvrages		
1 Mur de soutènement	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 pont sur RD ou la RT construit par la CdC	Collectivité de Corse	Convention avec le gestionnaire de la voirie d'eau
PI à la RD non construit par la CdC	commune	Sans conditions particulières
E) Accotements	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	
Fossés		
Talus		
Terre-pleins		
F) Trottoirs	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	Après autorisation du département, si trottoir implanté dans l'emprise départementale
G) Plantations	Commune	Sans conditions particulières
H) Egoûts EP - EU	Commune ou intercommunalité	Sans conditions particulières
I) Signalisation		
1 Verticale	commune	Instruction n° 81.85 du 23 septembre 1981 Fascicule 81.43 bis
2 Horizontale	commune	Sans conditions particulières
J) Feux	Commune	Sans conditions particulières
K) Eclairage public	Commune	Sans conditions particulières
L) Mobilier urbain	commune	Sans conditions particulières

LOGO COLLECTIVITE.png

DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS
DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI
SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

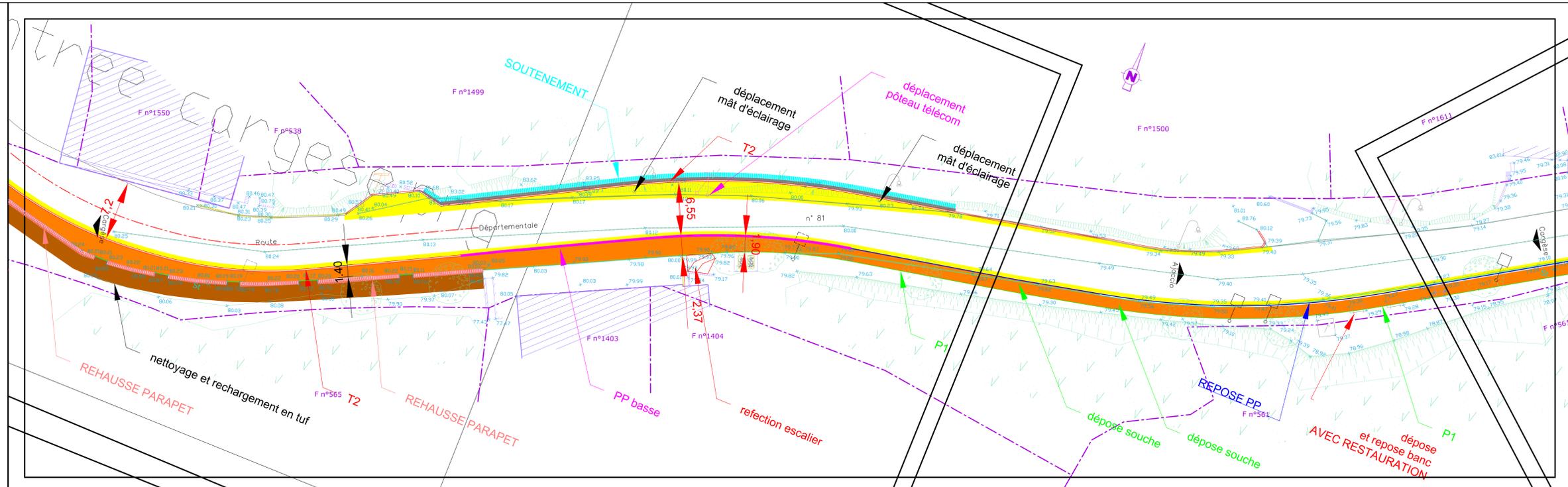
COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général Adjoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D.LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN
PLANCHE N°1**

D.I.C. - 8 Cours Général Leclerc - 20 000 AJACCIO - Tél : 04.95.29.15.01 - Fax : 04.95.21.75.55



LOGO COLLECTIVITE.png

DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS
DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI
SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

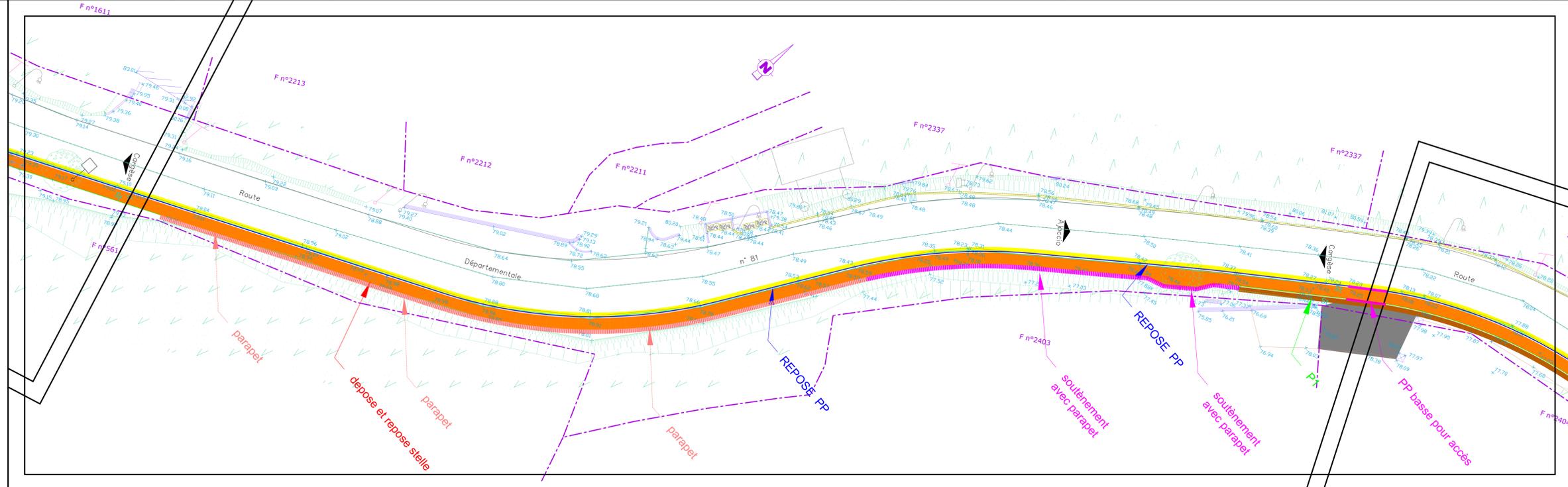
COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général Adjoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D.LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN
PLANCHE N°2**

D.I.C. - 8 Cours Général Leclerc - 20 000 AJACCIO - Tél : 04.95.29.15.01 - Fax : 04.95.21.75.55




 DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS
 DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI
 SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

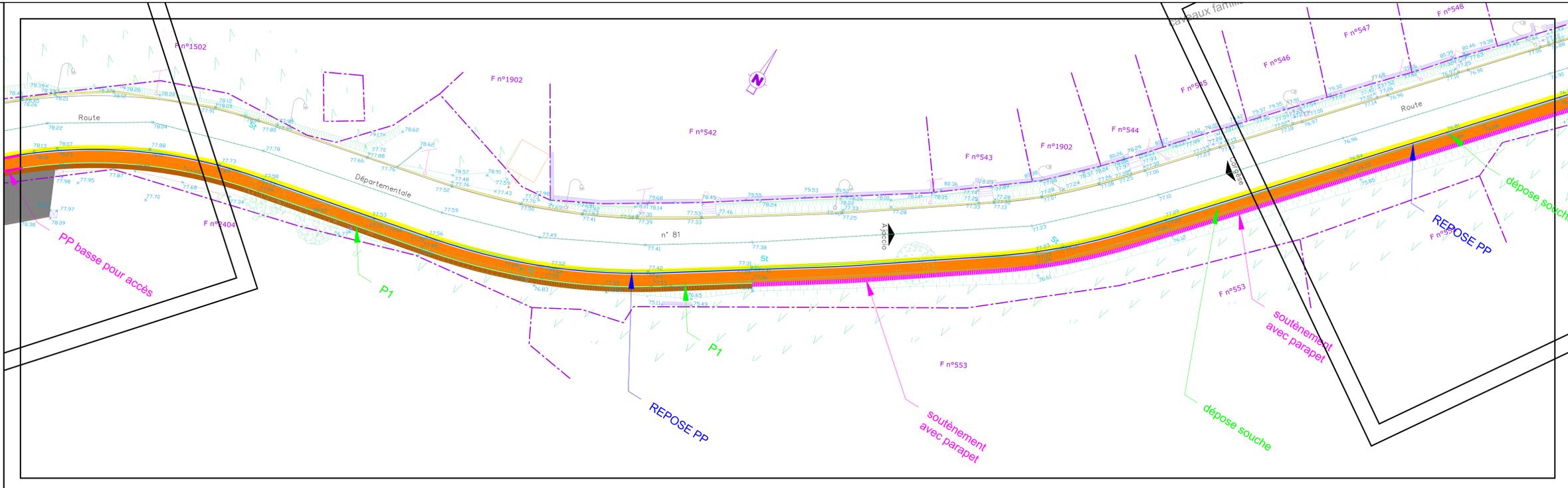
COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général A. djoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B. PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D. LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN
PLANCHE N°3**

D.I.C. _ 8 Cours Général Leclerc _ 20 000 AJACCIO _ Tél : 04.95.29.15.01 _ Fax : 04.95.21.75.55




 DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS
 DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI
 SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

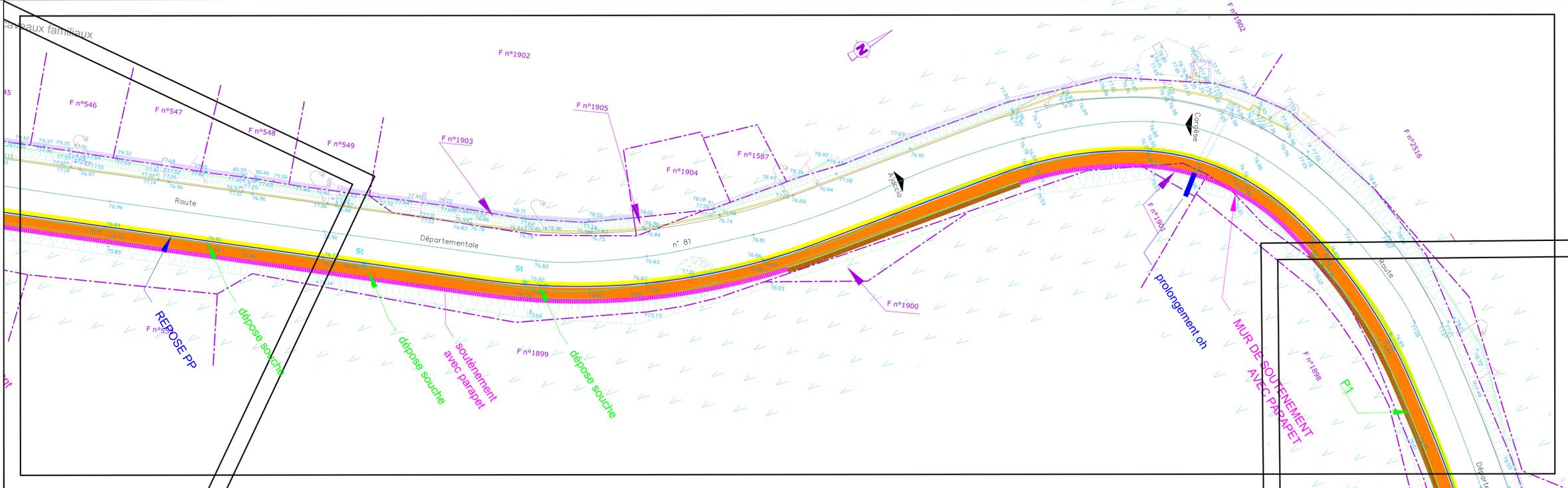
COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général A. djoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B. PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D. LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN
PLANCHE N°4**

D.I.C. _ 8 Cours Général Leclerc _ 20 000 AJACCIO _ Tél : 04.95.29.15.01 _ Fax : 04.95.21.75.55





DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS
DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI
SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

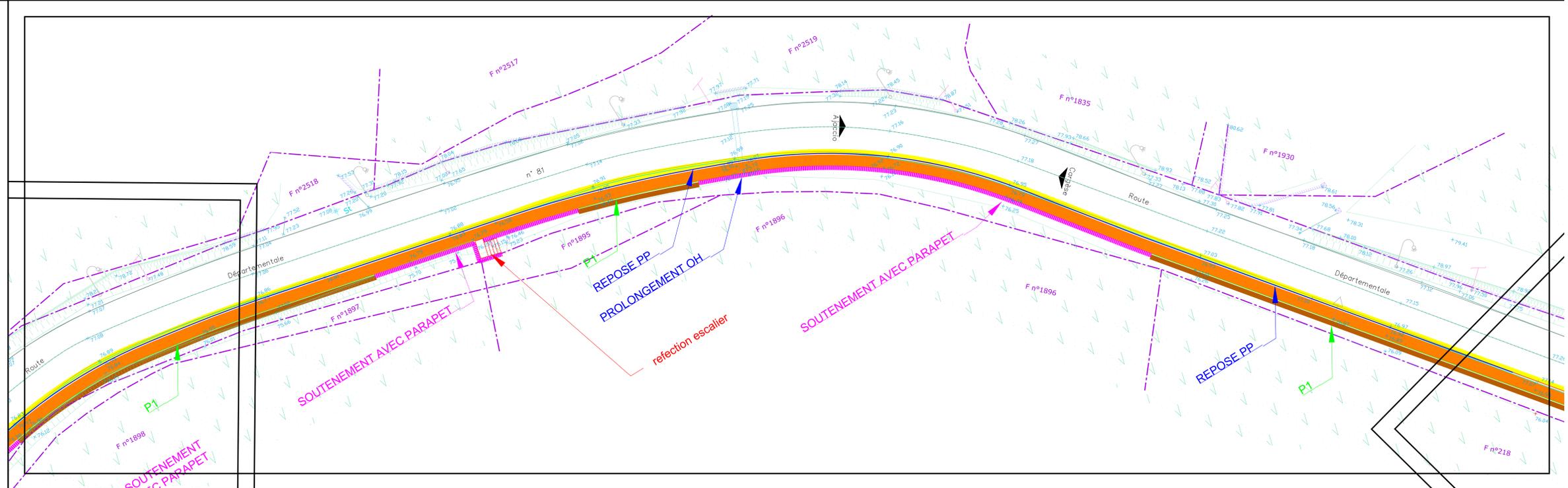
COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général Adjoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D. LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN
PLANCHE N°5**

D.I.C. - 8 Cours Général Leclerc - 20 000 AJACCIO - Tél : 04.95.29.15.01 - Fax : 04.95.21.75.55



DGA DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE LA MOBILITE ET DES BÂTIMENTS
DIRECTION INVESTISSEMENTS ROUTIERS PUMONTI
SERVICE ETUDES ROUTIERES ET OUVRAGES DE GENIE CIVIL PUMONTI

COMMUNE DE CARGESE

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON
RD 81

Etabli par : le directeur Adjoint	Vérifié par : le Directeur	Approuvé par : l'Adjoint DGA en charge des routes	Visa du Directeur Général Adjoint
G. LEROY Ajaccio, le	J-B PIERI Ajaccio, le	L. MORVAN Ajaccio, le	D. LABORDE Ajaccio, le

**VUE EN PLAN
PLANCHE N°6**

D.I.C. - 8 Cours Général Leclerc - 20 000 AJACCIO - Tél : 04.95.29.15.01 - Fax : 04.95.21.75.55

